

IDM 2013 : Conférence Ministérielle sur la Diaspora

Genève 18-19 juin 2013

Session 3 : Migration et Développement

Intervention de Mr Abdellatif MÂZOUZ Ministre Délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé des Marocains Résidant à l'Étranger

Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier l'OIM pour les efforts déployés pour l'organisation de cette conférence. Ce genre d'initiatives revêt une importance particulière dans la mesure où elles permettent un échange sur les préoccupations des parties prenantes dans la perspective d'instauration d'approches, concertées et participatives concernant les grandes questions migratoires.

Le Maroc, pays émetteur de transit et de plus en plus terre d'accueil de migrants, considère la migration comme levier de développement à déployer au bénéfice des migrants, qui en font un projet de vie, du pays d'origine et du pays de résidence.

Par ailleurs, les millions de nos concitoyens vivant à l'étranger constituent des acteurs à part entière de promotion de la coopération entre leurs pays d'origine et leurs pays d'adoption. De même, leurs initiatives, multiples et variées, ont contribué à réduire la vulnérabilité économique et sociale notamment dans le milieu rural et les milieux défavorisés. Ces initiatives constituent aussi, le relais de transferts technologiques et culturels dans les deux sens.

Pour que ces bénéfices soient durables, toute politique de gestion et de régulation de la migration, au service du développement, doit mettre le migrant au centre de ses préoccupations, dans ses conditions de départ, de séjour et de retour éventuel au pays d'origine.

Mesdames et Messieurs,

La politique Marocaine dans la gestion de notre communauté à l'étranger repose sur trois (3) axes :

1. La bonne intégration, l'amélioration des conditions de vie et la protection des droits et de la dignité de nos concitoyens dans le pays de résidence
2. La préservation de l'identité et le maintien des liens entre nos immigrants et leur pays d'origine
3. La Mobilisation notre diaspora en faveur du développement des relations entre leur pays d'origine et celui où ils résident.

Le nombre des Marocains du Monde est estimé à plus de 12% de la population du Maroc. La structure de cette population a connu ces dernières années des mutations profondes et significatives sur les plans géographique, démographique, socio-économique et de sa qualification. A titre d'exemple, en 2005, les médecins marocains migraient deux fois plus vers les pays de l'O.C.D.E. que leurs homologues de la région MENA. Ce même rapport est doublé pour les personnes très qualifiées et multiplié par vingt pour le personnel soignant. Globalement, les Marocains émigrent en moyenne quatre fois plus que le reste des habitants de la région MENA. A notre sens, ce départ est favorisé par la tradition historique d'intégration du Maroc à l'économie Mondiale.

En général, le départ des talents se traduit par un appauvrissement en compétences des pays en développement, qui ont en supporté les "coûts de production" . **Nous sommes donc devant une problématique à laquelle des réponses doivent être trouvées dans le cadre de programmes de coopération entre pays émetteurs et pays récepteurs de compétences, notamment à travers des systèmes de compensation permettant aux pays d'origine d'assurer le renouvellement des talents et d'organiser des mécanismes facilitant la contribution que ces compétences peuvent apporter au développement de leurs pays d'origine.**

Dans ce domaine particulier, mon pays a mis en place « Le programme de mobilisation des compétences Marocaines du Monde » qui a pour objectif de les informer sur les opportunités qu'offrent les différents plans et programmes

de développement sectoriels au Maroc et de les y impliquer à travers des partenariats avec les acteurs privés et publics établis au Maroc, en inscrivant ces partenariats, autant que possible, dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Maroc et les pays de résidence.

La plate-forme virtuelle dénommée « **Maghribcom** » lancée en mars dernier a l'ambition de servir de cadre formel de mise en circulation de l'information en termes d'opportunités d'affaires, de collaboration ponctuelle, d'investissement ou d'emploi. Son objectif est de servir de tremplin pour établir des partenariats gagnant-gagnant entre les opérateurs économiques, les universités et les institutions de recherche au Maroc d'une part, et les compétences marocaines du monde, d'autre part.

Néanmoins, l'expérience que nous développons se trouve confrontée à des problèmes liés à l'identification et au ciblage de ces compétences. Ce qui plaide pour une coopération plus fine en matière d'identification et de caractérisation des profils de cette population et de ses attentes. Parallèlement, la connaissance des besoins et des tendances futures de l'offre et de la demande des compétences au niveau mondial permettrait une meilleure adaptation de la mobilité au bénéfice de tous.

Nous préconisons que l'OIM soit dépositaire d'un système normalisé pour un suivi mondial des "flux" et "stocks" migratoires à l'instar de ce qui se fait pour les IDE et les échanges commerciaux au niveau de la CNUCED et de l'OMC.

Mesdames et Messieurs,

Désirant impliquer le plus possible la nouvelle génération de migrants investisseurs dans les grands chantiers de développement économique, social et territorial lancés à travers le Royaume, mon pays a mis en œuvre une série de mesures telles que :

La mise à niveau des instruments financiers existants, à travers le renforcement des mécanismes formels de transferts ; l'adaptation des produits bancaires aux caractéristiques des migrants ; la baisse des coûts de transfert ; l'implication des banques nationales et l'élargissement de leur collaboration avec des partenaires internationaux ; l'assouplissement des conditions d'accès au crédit ; etc...

Nous avons aussi initié des mécanismes et des structures régionales d'accompagnement méthodologique des investisseurs migrants de la phase conception du projet jusqu'à sa mise en exploitation, incluant la réalisation des études et la recherche des financements et des partenariats. Ces initiatives, sont mises en œuvre en partenariat avec les institutions nationales, publiques et privées, compétentes en la matière. Trois programmes sont à citer, à titre d'exemple, en raison de leur caractère décentralisé (Régions de résidence des migrants) :

- le programme appuyé par la coopération française pour la création d'entreprises au Maroc par les Marocains résidant en France.
- le programme appuyé par la Belgique et l'OIM (MEDMA2) pour la mobilisation des Marocains de Belgique pour le Développement du Maroc.
- la participation des MDM au développement des régions oasiennes en partenariat avec le PNUD.

Par ailleurs, le Gouvernement marocain a mis en place un dispositif d'encouragement (MDM Invest) avec notamment un appui financier de l'Etat couvrant 10% du projet d'investissement réalisé par le migrant Maroc.

Ces initiatives, très intéressantes, doivent être renforcées, démultipliées et professionnalisées. L'appui des institutions internationales et pays de résidence est fortement sollicité, notamment dans le cadre de la nouvelle approche de mobilité qui semble se profiler dans différentes régions du monde. A ce titre, le Maroc est le premier pays du Sud de la Méditerranée à avoir signé une déclaration politique sur la mobilité, la migration et la sécurité avec l'Union Européenne.

Mesdames et Messieurs,

L'enrichissement culturel apporté par le migrant à ses deux pays, contribue au rapprochement des peuples, à dissiper et combattre les préjugés et les stéréotypes, à la promotion de la tolérance et au rejet des attitudes discriminatoires et xénophobes.

Dans ce sens, il nous appartient à tous d'encourager des modèles ouverts

d'intégration conjuguant, de façon équilibrée, la liberté et le droit à la préservation de préserver l'identité culturelle du migrant tout en respectant les valeurs sociales et les devoirs civiques et juridiques des pays d'accueil.

Dans cette perspective, La défense des droits des migrants, la préservation de leur dignité et la promotion de leur statut juridique, social et humain sont incontournables. De même, l'enseignement des langues d'origine dans le système éducatif des pays d'accueil, l'exportabilité des droits sociaux, la préparation à une réinsertion en cas de retour sont des éléments de promotion de la mobilité et de la valorisation du migrant.

Je vous remercie de votre attention.